ATTENTION: Version non amendée

DGT

31 octobre 2006 **06.161**
ad 06.036

Postulat du groupe PopVertsSol

Des capteurs solaires thermiques sur tous les toits neuchâtelois!

– Alors que toutes et tous utilisons de l'eau chaude pour nos besoins sanitaires

– Alors que toutes et tous habitons sous le soleil (!)

– Alors que la technique pour transformer l'énergie solaire en chaleur est bien connue et même économiquement rentable…

Seulement un habitant neuchâtelois sur 10 utilise de l'eau chaude chauffée par le soleil! (17.000m^2 pour 170.000 habitants!)

La prise de conscience que notre approvisionnement énergétique n'est pas garanti à long terme et que le recours aux énergies fossiles est dommageable pour notre environnement est bien là. La hausse prévisible des prix de l'énergie devrait convaincre les derniers sceptiques.

Actuellement, plus aucun choix architectural, aucun choix d'agent ou de technique énergétique justifie de ne pas installer des capteurs solaires thermiques. Cette source de chaleur permet de couvrir environ 70% de nos besoins en eau chaude sanitaire sans jamais puiser sur les réserves énergétiques que nous lèguerons à nos descendants.

La politique de subventionnement du canton n'est de loin pas satisfaisante. Actuellement il se pose moins de 1000m^2 de capteurs solaires thermiques dans le canton par année. En estimant les besoins par habitant à 1m^2, il faudrait plus de 150 ans pour atteindre le "point d'évidence": le chauffage de notre eau sanitaire par le soleil!

Or, actuellement seuls 25% des nouveaux bâtiments sont équipés de capteurs solaires.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de légiférer afin que tous les nouveaux bâtiments, ainsi que ceux en rénovation, soient pourvus de capteurs solaires leur permettant de couvrir une part raisonnable de leurs besoins en eau chaude sanitaire. Des dérogations peuvent être prévues, moyennant une taxe de compensation permettant de produire sur d'autre site l'énergie non produite.

Signataires: L. Debrot, P. Hermann, M.-F. Monnier Douard, V. Pantillon, L. Boegli, C. Leimgruber, J.-C. Pedroli, E. Fernandez, D. de la Reussille, P.-A. Thiébaud et C. Gehringer.

ATTENTION: Version amendée

DGT

31 octobre 2006 **06.161**
ad 06.036

Postulat du groupe PopVertsSol

Des capteurs solaires thermiques sur tous les toits neuchâtelois!

– Alors que toutes et tous utilisons de l'eau chaude pour nos besoins sanitaires

– Alors que toutes et tous habitons sous le soleil (!)

– Alors que la technique pour transformer l'énergie solaire en chaleur est bien connue et même économiquement rentable…

Seulement un habitant neuchâtelois sur 10 utilise de l'eau chaude chauffée par le soleil! (17.000m^2 pour 170.000 habitants!)

La prise de conscience que notre approvisionnement énergétique n'est pas garanti à long terme et que le recours aux énergies fossiles est dommageable pour notre environnement est bien là. La hausse prévisible des prix de l'énergie devrait convaincre les derniers sceptiques.

Actuellement, plus aucun choix architectural, aucun choix d'agent ou de technique énergétique justifie de ne pas installer des capteurs solaires thermiques. Cette source de chaleur permet de couvrir environ 70% de nos besoins en eau chaude sanitaire sans jamais puiser sur les réserves énergétiques que nous lèguerons à nos descendants.

La politique de subventionnement du canton n'est de loin pas satisfaisante. Actuellement il se pose moins de 1000m^2 de capteurs solaires thermiques dans le canton par année. En estimant les besoins par habitant à 1m^2, il faudrait plus de 150 ans pour atteindre le "point d'évidence": le chauffage de notre eau sanitaire par le soleil!

Or, actuellement seuls 25% des nouveaux bâtiments sont équipés de capteurs solaires.

Nous demandons au Conseil d'Etat:

1. D'étudier les modifications législatives nécessaires afin que tous les nouveaux bâtiments (ainsi que ceux en rénovation) soient pourvus de capteurs solaires. Des dérogations peuvent être prévues.
2. De faire des propositions en matière de subventionnement de fiscalité, d'aménagement du territoire et de législation pour améliorer l'utilisation de capteurs solaires thermiques destinés à de l'eau chaude sanitaire dans le canton.

Signataires: L. Debrot, P. Hermann, M.-F. Monnier Douard, V. Pantillon, L. Boegli, C. Leimgruber, J.-C. Pedroli, E. Fernandez, D. de la Reussille, P.-A. Thiébaud et C. Gehringer.

Postulat amendé accepté par 69 voix contre 25, le 30 janvier 2007.